



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 octobre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance (partie de séance)	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le maire Régis Labeaume

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0838 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0839 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 octobre 2019**

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 octobre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la mairesse suppléante sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 octobre 2019 et dépôt du procès-verbal

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 octobre 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'un avis de correction par le greffier du *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 64162IP*, R.V.Q. 2790;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2019-636).

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance arrive à la séance. Il est 17 h 04.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une lettre du cabinet de l'opposition officielle datée du 8 octobre 2019, relative à l'aménagement d'un parc canin dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un dépliant du cabinet de l'opposition officielle, intitulé *Le tramway de Québec - Le plus gros projet de l'histoire de la Capitale–Nationale*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un enregistrement de la séance du conseil de l'Arrondissement de Beauport tenue le 15 janvier 2019, ainsi que l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2019, relatif à la révision de la politique de déneigement;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de deux articles du journal *Le Soleil*, ainsi qu'un avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 octobre 2018, relatif à l'autorisation des potagers en façade.

Suspension de la séance

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne suspend la séance pour quelques minutes. Il est 17 h 25.

Reprise de la séance

La séance reprend à 17 h 28.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, d'une lettre des membres de l'opposition officielle, à l'attention de monsieur le vice-président Vincent Dufresne, datée du 17 octobre 2019, relative à diverses observations concernant l'application du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Yvon Bussières dépose un avis de proposition relatif à la diffusion des données et aux études nécessaires pour déterminer les sources de plomb dans l'eau, dans les infrastructures municipales.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant de rendre public le plan d'aménagement pour relier les quartiers Lairet, Vanier et Vieux-Limoilou.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant de surseoir le projet-pilote de déneigement de certaines rues résidentielles, prévoyant une augmentation du seuil à 20 cm au lieu des 10 cm actuels.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0840 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 octobre 2019, relatif au dépôt des documents budgétaires 2020 et du programme triennal d'immobilisations, ainsi qu'aux plages horaires dédiées à l'étude du budget - DG2019-056 (Ra-2153)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-056. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'exercice d'analyse d'un programme triennal d'immobilisations (PTI) et du budget de fonctionnement sont des éléments très importants des responsabilités d'un élu;

Attendu que le budget et le PTI vont dicter la ligne de conduite des élus dans le temps et les orientations politiques;

Attendu que le travail et les questions posées par les élus demandent de la rigueur et de la recherche;

Attendu que l'échéancier doit être raisonnable afin de permettre à tous les élus de poser les questions appropriées;

Attendu que les plages horaires doivent être flexibles afin que chaque élu puisse s'exprimer convenablement;

Attendu que le comité exécutif prépare depuis des semaines, même des mois, la préparation de ces deux éléments;

Attendu que les élus du conseil municipal ont le droit d'avoir un certain temps pour analyser l'ensemble de tous ces documents;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que le maire de Québec dépose les documents du budget 2020 et du PTI à tous les élus du conseil municipal trois jours ouvrables avant le début des comités pléniers.

Il est également proposé de confirmer que l'échéance et les plages horaires seront flexibles afin de répondre à toutes les questions des élus.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet, Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernoult, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0841 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 octobre 2019, relatif à certains projets pilotes en matière de pratiques de déneigement - VC2019-003 (Ra-2153)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel VC2019-003.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition, après avoir pris connaissance du sommaire décisionnel VC2019-003.

CV-2019-0842 Félicitations à la Confédération des Associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, à l'Association des étudiantes et des étudiants de l'Université Laval inscrits aux études supérieures, à l'Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep Limoilou et à l'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy pour la création de nouveaux titres de transport

Attendu que chaque année, le Réseau de transport de la Capitale procède à un appel de candidatures pour décerner des prix dans le cadre de son Programme Complicité, dont le prix *Complice de l'année*;

Attendu que le prix *Complice de l'année* récompense un organisme, une entreprise ou une institution s'étant distingué par son apport en mobilité durable, et ayant mis en place des mesures variées pour encourager l'usage du transport en commun;

Attendu que cette année, le prix a été remis aux associations étudiantes de l'Université Laval, du Cégep de Sainte-Foy et du Cégep Limoilou, pour leur contribution exceptionnelle à la mise en place de titres de transport exclusifs aux étudiants, soit le *Laissez-passer universitaire* et la « Passe de session »;

Attendu qu'il aura fallu près de 10 ans de travail entre les partenaires pour voir naître le *Laissez-passer universitaire*, un titre de transport exclusif qui offre aux étudiants à temps complet de l'Université Laval un accès illimité au transport en commun;

Attendu qu'à l'automne 2019, plus de 25 000 étudiantes et étudiants de l'Université Laval possèdent leur *Laissez-passer universitaire*, ce qui marque une rentrée réussie;

Attendu que la « Passe de session », qui est valide durant 17 semaines pour les étudiants des Cégeps de Limoilou et de Sainte-Foy, est aussi un projet de mobilité réussi puisque près de 30 % des cégépiens des deux établissements se la sont procurée depuis son entrée en vigueur en janvier 2019;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil municipal soulignent la contribution exemplaire de la Confédération des Associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), de l'Association des étudiantes et des étudiants de l'Université Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), de l'Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep Limoilou (AGEECL) et de l'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy à la création de nouveaux titres de transport en commun exclusifs aux étudiants, et qu'ils remercient tous les partenaires qui ont travaillé sur ces projets novateurs en matière de mobilité durable à Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0843 Règlement hors cour relatif au dossier de cour 200-17-025279-175 (Ville de Québec c. Toitures des Deux Rives inc. et autres) - AJ2019-037 (Ra-2152)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser un ajout au programme triennal d'immobilisations du Service de la gestion des immeubles d'un montant de 345 000 \$, et son affectation au projet lié aux travaux correctifs de la toiture de l'aréna Gaétan-Duchesne.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0844 Versement d'une subvention au Théâtre Le Diamant pour l'acquisition d'équipements spécialisés - CU2019-073 (CT-CU2019-073) — (Ra-2153)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 500 000 \$ au *Théâtre Le Diamant* pour l'acquisition d'équipements spécialisés.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet, Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-616 à TM2019-185 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 octobre 2019.

CV-2019-0845 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat d'un boîtier d'engrenage et d'un tambour de levage pour un pont roulant de marque *Konecranes* (Dossier 61588) - AP2019-616 (CT-2445271) — (Ra-2151)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Konecranes Canada inc.*, du contrat pour l'achat d'un boîtier d'engrenage et d'un tambour de levage pour un pont roulant de marque *Konecranes*, à l'incinérateur de Québec, pour la somme de 141 361,23 \$, excluant les taxes, suivant sa proposition du 11 septembre 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 17.

CV-2019-0846 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers ou de déversements des réseaux d'égout (Appel d'offres public 61332) - AP2019-617 (Ra-2151)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Provincial Environnement inc.*, du contrat pour le service d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers ou de déversements des réseaux d'égout, de la date d'adjudication au 30 novembre 2021, pour une somme estimée de 144 680 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61332 et aux prix unitaires de sa soumission du 29 août 2019, et ce, sous réserve de

l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0847 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'ouvrages d'art sur différentes structures de la Ville de Québec (Appel d'offres public 61419) - Lots 1 à 6 - AP2019-622 (Ra-2151)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *J.A. Fortier Construction inc.*, des contrats pour des travaux d'ouvrages d'art sur différentes structures de la Ville de Québec - Lots 1 à 6, de la date d'adjudication jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 61419 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0848 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 41083) - AP2019-630 (CT-2446212) — (Ra-2151)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Gartner Canada Co.*, d'un contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, pour une somme de 234 759 \$, excluant les taxes, conformément au contrat de services joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer ledit contrat de services.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0849 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'École de technologie Codeboxx, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Soutien au développement de l'École de technologie Codeboxx* - **DE2019-270** (CT-DE2019-270) — (Ra-2151)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 200 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Soutien au développement de l'École de technologie Codeboxx*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'École de technologie Codeboxx, relative au versement d'une subvention maximale de 200 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0850 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du projet de *Stratégie de sécurité routière 2020–2024* et la consultation publique sur ce projet de *Stratégie* - **TM2019-248** (Ra-2151)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du projet de *Stratégie de sécurité routière 2020–2024* de la Ville de Québec et du document synthèse de cette *Stratégie*;
- 2° l'autorisation de mandater monsieur le conseiller Patrick Voyer, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité routière, secondé par mesdames les conseillères Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et Émilie Villeneuve, membre du comité exécutif, responsable du développement social, pour tenir une consultation publique sur le projet de *Stratégie de sécurité routière 2020–2024*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0851 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2019-605 (CT-2443437) — (Ra-2152)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault*, à *Informatique ProContact inc.*, pour une somme de 198 652,84 \$, excluant les taxes, pour la période du 25 octobre 2019 au 24 octobre 2020 (Dossier 52827), selon la proposition du 21 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège.
Il est 19 h 28.

CV-2019-0852 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la vente de matériel en surplus du Service de la protection contre l'incendie de la Ville de Québec au Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis - AP2019-643 (Ra-2152)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la vente au Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis du matériel en surplus d'une valeur de 63 054,03 \$, excluant les taxes;
- 2° au directeur de la Division inventaires et magasins du Service des approvisionnements et au directeur du Service de la protection contre l'incendie de signer tous les documents pour donner effet à ladite vente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0853 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le service de réparation et de fourniture de pièces pour camions-fourgons *Dodge* et *Mercedes-Benz Sprinter* (2 lots) (Appel d'offres public 61479) - AP2019-659 (Ra-2152)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Société en commandite Park Avenue - MBQ (Mercedes-Benz de Québec)*, du

contrat pour le service de réparation et de fourniture de pièces mécaniques pour camions-fourgons *Dodge* et *Mercedes-Benz Sprinter* - Lot 2, pour une somme de 347 635,26 \$, excluant les taxes, du 2 décembre 2019 au 1^{er} décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61479 et selon les prix unitaires de sa soumission du 17 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0854 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1296 - PA2019-137 (Ra-2152)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1296;
- 2° la réduction de 45 à 20 jours du délai prévu à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, A-19.1), et accordé aux organismes partenaires pour donner un avis sur la modification proposée;
- 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de ladite Loi, du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1296.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0855 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1295 - PA2019-138 (Ra-2152)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1295.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0856 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP) 2019–2023 - RH2019-944 (Ra-2152)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° au Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0857 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées - TE2019-009 (Ra-2152)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0858 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux directions des voies de circulation et aux passages pour personnes, R.A.V.Q. 1285 - [TM2019-185](#) (Ra-2152)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux directions des voies de circulation et aux passages pour personnes*, R.A.V.Q. 1285.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2019-0859 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2791 - [PA2019-129](#) (Ra-2152)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2791.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0860 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2791 - **PA2019-129 (Ra-2152)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Ce règlement définit un chenil comme étant un établissement où des chiens sont logés dans le but d'en faire l'élevage, le dressage ou de les garder en pension.

Ce règlement modifie la définition d'une « enseigne d'identification » en plus d'ajouter celle d'« enseigne suspendue » et de prévoir des normes pour cette dernière.

De plus, les établissements de fabrication de matériel dentaire ou médical d'une superficie de plancher maximale de 500 mètres carrés font désormais partie du groupe *CI services administratifs*.

Également, un service de pension d'animaux d'un maximum de trois chats ou trois chiens ou d'un maximum de quatre animaux des deux espèces au total est désormais associé à un logement.

D'autre part, un bâtiment principal du groupe *H1 logement* peut dorénavant être agrandi en hauteur même si la profondeur combinée des cours latérales n'est pas respectée pourvu que la marge latérale le soit.

Ce règlement vient également préciser que certaines normes qui s'appliquent à un garage accessoire à un usage du groupe *H1 habitation* visent les garages détachés du bâtiment principal.

De plus, certaines modifications sont apportées aux normes applicables aux enseignes relatives au service à l'automobile des restaurants.

Finalement, ce règlement prescrit que toute modification de l'aménagement ou de l'équipement d'une piscine acquise avant le 22 juillet 2010 et installée avant le 31 octobre de la même année ne doit pas avoir pour effet de réduire les mesures de sécurité en place.

Adoption des règlements

CV-2019-0861 *Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures, R.V.Q. 2504 - PA2019-132 (Ra-2149)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures, R.V.Q. 2504.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0862 *Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, R.V.Q. 2800 - PQ2019-006 (Ra-2149)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, R.V.Q. 2800.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 03.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ir